

PRÉAMBULE

La présente charte a pour objet de :

- énoncer les grands principes, les orientations et le fonctionnement de l'action culturelle de la médiathèque.
- formaliser la politique culturelle de la médiathèque.
- accompagner l'émergence de projets culturels communs sur le territoire du réseau de Lecture Publique de l'agglomération Béziers Méditerranée.

À ce titre, elle s'inscrit dans les principes de la charte de Lecture Publique de l'agglomération Béziers Méditerranée.

- donner des repères lisibles à destination des usagers, des partenaires, des tutelles et des professionnels des bibliothèques et des médiathèques.

La programmation est conçue et élaborée par les professionnels et soumise à validation de l'élu(e) en charge de la gestion des équipements culturels.

Cette programmation se construit autour d'axes définis dans le cadre du projet d'établissement.

Cette charte d'action culturelle est liée à la charte des collections et à la charte d'accueil de l'établissement.

1- LA MÉDIATHÈQUE ET SON ENVIRONNEMENT

Née le 31 décembre 2001, la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée regroupe aujourd'hui 17 communes et compte 124 000 habitants (1^{er} Janvier 2019).

Elle administre la médiathèque d'agglomération André-Malraux, située à Béziers.

La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée n'a pas choisi à ce jour la compétence culturelle parmi ses compétences optionnelles.

Inaugurée en septembre 2008, la médiathèque André-Malraux occupe un bâtiment lumineux et spacieux. Cet équipement, moderne et dynamique, se veut un véritable lieu de vie ouvert à tous et s'insère dans le paysage culturel du territoire de l'agglomération. Premier des grands projets d'équipement de la collectivité, la médiathèque possède une forte valeur symbolique. Elle contribue considérablement à l'image et à l'identité de l'agglomération.

Pour participer au maillage territorial, elle collabore avec les autres médiathèques des villes de l'agglomération en mettant en place des actions culturelles dans le cadre du service commun de Lecture Publique¹. Il est rappelé que, si les médiathèques et les communes sont indépendantes dans leur politique culturelle, elles doivent toutefois, concernant les actions co-construites du service commun, entrer dans le cadre de la présente charte d'action culturelle.

¹ Confère charte de lecture publique disponible sur le site de la médiathèque : mediatheque.beziers-mediterranee.fr

2- LES MISSIONS ET LES OBJECTIFS

La médiathèque André-Malraux a pour objectif principal le développement de la lecture publique.

À ce titre, elle s'engage à :

- être un lieu de vie culturelle ;
- rendre la culture accessible à tous ;
- contribuer au rayonnement culturel sur le territoire en s'inscrivant dans la dynamique et les réalités locales.
- **Les missions de la politique culturelle de la médiathèque André-Malraux :**
 - ◆ diffuser et valoriser les collections ;
 - ◆ promouvoir la culture : les œuvres, les auteurs et le patrimoine ;
 - ◆ contribuer à la découverte, l'échange, la rencontre, la recherche et les loisirs ;
 - ◆ élargir les publics notamment les publics peu familiers des bibliothèques ;
 - ◆ favoriser l'accueil du public scolaire et enrichir le parcours "Enseignement artistique et culturel" ;
 - ◆ participer au développement de l'établissement et à son réseau de lecture publique ;
 - ◆ prendre en compte les contextes spécifiques : local, historique, culturel, social, socioprofessionnel, etc. ;
 - ◆ être à l'écoute, connaître et s'informer régulièrement des projets des autres acteurs culturels et socio-éducatifs, afin d'établir des partenariats sur des actions culturelles spécifiques en cohérence avec les missions, les objectifs de la médiathèque et avec les axes de programmation définis.
- **Les objectifs de la charte culturelle :**
 - ◆ formaliser la politique culturelle de la médiathèque d'une manière globale ;
 - ◆ rendre lisibles et cohérentes les actions culturelles de la médiathèque ;
 - ◆ mener une programmation culturelle annuelle ;
 - ◆ aider au pilotage et à la coordination des actions en suivant une logique de projets (objectifs, actions, budgets prévisionnels) ;
 - ◆ permettre aux agents de la médiathèque, quels que soient leurs pôles, de s'impliquer dans la programmation culturelle de l'établissement.
- Les objectifs de l'action culturelle :
 - ◆ médiation entre la culture et les publics : entre les auteurs, les œuvres et les publics ;
 - ◆ exigence qualitative de la programmation artistique, éducative et culturelle ;
 - ◆ transversalité au sein des différents services de la médiathèque ;
 - ◆ élargissement des publics par l'attractivité de l'action culturelle.

3- LES AXES

Tout en s'appuyant sur les missions et les objectifs cités ci-dessus, la médiathèque André-Malraux a souhaité privilégier certains **axes** pour la mise en œuvre de sa politique culturelle :

➤ **la jeunesse**

La jeunesse et plus particulièrement la petite enfance est un des publics privilégiés des médiathèques. Construire un projet en direction de la jeunesse est extrêmement porteur de sens dans la mesure où il va, d'une part, participer à la formation de l'individu, et d'autre part contribuer à générer chez lui des pratiques culturelles. En ce sens, la médiathèque programme des actions autour de la littérature jeunesse (rencontres, expositions d'auteurs et d'illustrateurs...).

➤ **les littératures, les musiques, les cinémas et les arts**

Ce sont les champs traditionnels de l'action culturelle en médiathèque, ils sont au cœur de la programmation. En tant qu'institution culturelle, il est aussi du rôle de la médiathèque d'offrir un aperçu de la création contemporaine à travers, par exemple, des rencontres d'auteurs et d'artistes, des expositions, des projections, des concerts...

➤ **les questions de société**

La médiathèque est au cœur de la cité et de la société. À ce titre, elle se doit d'en refléter les préoccupations, les centres d'intérêt et les débats. Organiser des rencontres autour de sujets de société permet de créer du lien social et de favoriser les échanges.

➤ **les collections patrimoniales**

La transmission et la conservation des collections patrimoniales sont des missions de la médiathèque. Elles sont diffusées et valorisées au travers d'actions culturelles qui permettent de les faire découvrir au public.

➤ **le jeu**

Le jeu est un support culturel au même titre que les collections. Il est source de découvertes et de rencontres intergénérationnelles. Il se décline sous forme de jeux physiques (de plateau) et jeux vidéo.

4- LA PROGRAMMATION CULTURELLE

➤ **Proposer une programmation culturelle :**

- ◆ accessible ;
- ◆ régulière et événementielle ;
- ◆ exigeante, riche et diversifiée s'appuyant sur les collections (sujets et supports) ;
- ◆ participant aux initiatives, projets ou événements nationaux et locaux ;
- ◆ à l'intérieur et à l'extérieur des murs de la médiathèque, notamment sur le service commun de lecture publique de l'Agglomération ;
- ◆ orientée vers des publics ciblés ;
- ◆ composée de différentes disciplines (littérature, sciences et société; musique, cinéma...);

- ◆ présentée sous différentes formes (exposition, conférence, débat, atelier, jeux, lecture, spectacle, projection, concert...).

La médiathèque n'a pas vocation d'accueillir des spectacles de grande diffusion.

Elle ne souhaite pas concurrencer les nombreuses structures culturelles (théâtres, centres culturels, MJC, cinéma...) du territoire, car elle ne remplit pas les mêmes missions.

5-LE PARTENARIAT

Dans le cadre de son programme d'action culturelle, la médiathèque André-Malraux développe des partenariats avec des acteurs locaux qu'ils soient associatifs ou institutionnels.

Un temps de programmation appelé « Le temps des partenaires » leur est consacré de mai à juillet.

Tout partenariat avec la médiathèque fait l'objet d'une formalisation et/ou d'une contractualisation des actions.

6- COMMUNICATION

La promotion des actions culturelles est réalisée en étroite collaboration avec le service communication de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée concernant les points suivants :

- la conception des supports de communication (programme, affiche, flyer, site internet, réseaux sociaux, lettre d'information,...) ;
- la préparation des communiqués de presse ;
- la diffusion interne, la diffusion par mail aux partenaires et communes du territoire, les agendas en ligne ;
- la conservation des archives et de la mémoire des animations (documentaire, photo, enregistrement,...).

7- LES MOYENS NÉCESSAIRES

➤ **Les moyens humains et organisationnels :**

- ◆ Une cellule "Action culturelle et communication" (CAC) appuyée par le soutien de l'équipe des régisseurs de l'Agglomération. Elle est composée d'un personnel spécifique, attiré et avec des fonctions de coordination et de logistique.
- ◆ Une organisation coordonnée et transversale permettant l'émergence, la construction et la réalisation de projets avec l'ensemble des agents de la médiathèque.
- ◆ Des outils de conduite de projet, d'organisation et de communication (fiches projet, fiches action, bilan moral et financier, tableaux de suivi, évaluation...) facilement accessibles et disponibles.

➤ **Les moyens financiers :**

- ◆ un budget annuel, spécifique à l'action culturelle ;
- ◆ une programmation budgétaire prévisionnelle et annuelle ;
- ◆ des subventions et ressources provenant d'institutions et d'organismes extérieurs

selon les animations et les projets.

➤ **Les moyens en infrastructure :**

- ◆ auditorium, galerie d'exposition, l'œuf, patio, zone d'accueil, parvis, pôles ;
- ◆ des horaires adaptés aux besoins de la programmation ;
- ◆ pour la cellule action culturelle et communication : régie, matériels d'exposition, outils informatiques, éléments de communication...

8- LES INDICATEURS ET L'ÉVALUATION

Pour évaluer la réussite ou non d'une animation, les indicateurs sont :

➤ **Quantitatifs :**

- ◆ nombre de publics par actions culturelles ;
- ◆ nombre de partenaires ;
- ◆ montant du budget ;
- ◆ nombre de visites sur le site Internet, etc. ;
- ◆ nombre d'actions culturelles par an, axes, etc.

➤ **Qualitatifs :** ambiance générale, accueil, convivialité, déroulement de l'organisation, problèmes rencontrés...

➤ **Documents de preuve :** photos, films, enregistrements...

➤ **Enquêtes et questionnaires** destinés aux publics.

L'évaluation s'effectue par l'intermédiaire de documents ou de présentations orales.

